

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3541**

commune (s) :

objet : Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot terrassement, voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

Bureau du 17 septembre 2012**Décision n° B-2012-3541**

objet :	Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot terrassement, voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon assure la maintenance des immeubles, bâtis ou non bâtis, dont elle est maître d'ouvrage mais aussi dans le cadre d'opérations où elle est mandataire. De ce fait, elle est régulièrement amenée à réaliser, sur tout le territoire de la Communauté urbaine, tous travaux de terrassement, de voirie et de réseaux divers (VRD).

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine - lot terrassement, VRD.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme d'une année, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché ne comporterait pas d'engagement de commande minimum mais comporterait un engagement de commande maximum de 900 000 € HT, soit 1 076 400 € TTC annuellement.

Le marché serait attribué à 3 opérateurs économiques et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans un ordre établi par tirage au sort de la commission permanente d'appel d'offres.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 27 juillet 2012, a classé les offres et choisi celles des entreprises suivantes classées dans un ordre établi par tirage au sort, pour le marché à bons de commande d'une durée ferme d'une année, reconductible de façon expresse 3 fois une année, sans montant minimum et d'un montant annuel maximum de 900 000 € HT, soit 1 076 400 € TTC :

- 1 - Soterly/Beylat TP,
- 2 - Coiro TP/STAL TP,
- 3 - Perrier TP.

Le présent dossier concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande d'une durée ferme d'une année, reconductible de façon expresse 3 fois une année, pour les travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - lot terrassement, voirie et réseaux divers (VRD), et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes, sans montant minimum et d'un montant annuel maximum de 900 000 € HT, soit 1 076 400 € TTC :

- Soterly/Beylat TP,
- Coiro TP/STAL TP,
- Perrier TP.

2° - Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits inscrits et à inscrire sur les sections, budgets, opérations, comptes et fonctions correspondants - exercices 2013 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.